

Accord sur le métier de guichetier-e :

FEDERATION SYNDICALE
des activités postales et
des télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 Paris

Tél. : 01 44 62 12 00

Fax : 01 44 62 12 34

Courriel : sudptt@sudptt.fr

Internet : www.sudptt.org

Les déplacements... Mais pas que !

**A
G
U
I
C
H
E
T
I
E
R
T
O
U
V
E
R
T**

■ Un projet d'accord sur le métier de guichetier-e, ou plutôt " chargé-e de clientèle " est " négocié " dans un contexte de restructuration majeure du Réseau ■ L'emploi et les organisations de travail sont dans l'œil du cyclone ■ Le contenu de ce projet d'accord reflète l'état d'esprit de nos patrons, rien pour l'emploi, mais sur l'organisation du travail, un fil rouge : une flexibilité généralisée...

Emploi

Alors que la plupart des bureaux connaissent un sous-effectif chronique, l'accord propose (art 5, chap 2) " *Le Réseau s'engage à un taux de comblement interne des postes de chargés de clientèle à hauteur de 75%...* " La boîte évoque un recrutement externe, sans préciser s'il sera à la hauteur des 25% restant. Et comment s'accorder sur un fonctionnement dégradé à hauteur de 75% de l'effectif déjà prévu dans l'accord... !

Quant aux moyens de remplacement intimement liés à l'emploi (art 5, chap 3) : " *Pour les absences concernant la formation, les congés, les détachements syndicaux, les moyens de remplacement interne (secteur) seront priorités.* " Ils participent également aux choix délibérés de faire fonctionner le bureau en augmentant la flexibilité.

Pire, les moyens de remplacement externes (MRM, MRP...) seront traités dans un chantier à part... pour mieux les faire disparaître.

Pour SUD, tous ces subterfuges n'ont qu'un objectif : accentuer la productivité et la flexibilité qui aura pour conséquence de faire travailler les agents dans des conditions de plus en plus dégradées.

Organisation du travail

Le projet d'accord propose d'articuler une organisation de travail en mode dégradé autour d'une situation de l'emploi en berne. Ainsi, (art 2 chap 3) le délai de prévenance baisse de 7 jours à " *un délai raisonnable pour les absences inopinées...* " en deçà du Code du Travail !

Que dire de cette proposition d'organiser, (art 2, chap 2) " *des temps de respiration sur la base de micro pause* " dans les bureaux ESC-I... Ils seront calculés en nano-seconde ?

Il n'en reste pas moins que le sujet de tous les dangers, pointé par toutes les organisations syndicales, est les déplacements intra-secteur.

Avec la transformation des Terrains en Secteurs et l'allongement du rayon d'action, les déplacements sont un enjeu crucial pour les conditions de travail.

D'ailleurs, (article 4, chap 1) c'est un véritable abus de langage : " *les cadres de fonctionnement actuels des Terrains seront maintenus jusqu'à cette prochaine réorganisation... et les agents n'auront pas l'obligation d'être mobiles sur l'intégralité de ces Secteurs* ". En contrepartie il est " proposé " aux agents de définir leur propre «zone de mobilité» dans laquelle ils/elles circuleront gratis. Une zone qui sera à géométrie variable et toujours à coût zéro pour la boîte, au fil des réorganisations.

La manipulation est grossière. Pour SUD tous les déplacements en dehors du trajet domicile-lieu de travail habituel doivent faire l'objet d'une compensation financière et être considérés comme du temps de travail.

Le risque de multiplication et d'allongement des déplacements ne sont que les conséquences du choix stratégique de nos dirigeants : mettre en place un réseau bancaire. Ce qui veut dire, réduction du nombre d'établissements, pas d'accueil physique pour les opérations financières de base, et à la clé un cortège des suppressions d'emplois.

Pour Sud, combler les postes vacants et prévoir des volants de remplacement à 25 % sont des priorités. Elles sont les premières garanties pour limiter les déplacements.

Le Réseau se doit d'assurer sa mission d'un service public de qualité et de proximité.